Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20261016-442026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°44/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
29/09/2026

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian, BOUCARD Joël, JEGU Marie, METAYER Pascal, CORDUAN Brianne, LE CROM Tiffany, AUBERT Eric, CORDUAN Frédéric, HERVÉ Anaïs,

Étaient absent :

NBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 11
ABSENTS : *0*

Monsieur BOUCARD Joël a été désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PUBLIQUE GROUPE SCOLAIRE COUSTEAU À VAL D'ANAST 2025/2026

Monsieur Le Maire informe le conseil du coût de la participation de la commune aux frais de fonctionnement à l'école publique Groupe Scolaire Cousteau de Val d'Anast pour 3 élèves en primaire et 1 en maternelle en 2025-2026.

Le coût public de Val d'Anast est de **499 €** pour les primaires et de **1 497 €** pour les maternelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à effectuer le règlement pour les 4 élèves de Loutehel scolarisés 3 en primaire et 1 en maternelle en 2025-2026.

La commune versera à l'école publique Groupe Scolaire Cousteau de Val d'Anast, **499 € x 3 = 1 497 €** pour les enfants en primaire et **1 497 € x 1 = 1 497 €** pour l'élève en maternelle soit un montant total de **3 067 €.**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO